
**Arrêté ministériel portant agrément de l'asbl Maison de la
Famille, en tant que partenaire apportant de l'aide aux
justiciables**

A.M. 13-12-2017

M.B. 20-02-2018

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2017, l'asbl Maison de la Famille, sise rue de la Presse 14, à 1000 Bruxelles, est agréée en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

L'asbl Maison de la Famille est agréée pour exercer la mission suivante :

- aide au lien pour l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

La dérogation aux titres requis concernant mesdames Celia PENA, Marilia DE LARA et Bénédicte VANDEN BOSSCHE est accordée.

L'agrément prend effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de six ans.